



Demande nationalité française

Par **AlexanderVas95**, le **24/01/2013 à 13:20**

Bonjour,rrnJe voulais demander vos avis en ce jour, au niveau de la nationalité française.rnEn effet, après une 1ère demande, si la nationalité est refusée, après combien de temps peut on re-déposer une demande? y a t il un délai à respecter?rnJe ne parle pas d'ajournement mais bien de refus de la nationalité française.rnrnMerci.

Par **amajuris**, le **24/01/2013 à 14:47**

bjr,rnla décision de rejet de votre demande de naturalisation a du être motivée.rndans le cas de rejet je ne crois pas qu'il existe un délai puisque votre demande a été rejetée purement et simplement.rnil faut que les motifs du rejet n'existent plus.rncdt

Par **AlexanderVas95**, le **24/01/2013 à 15:23**

Bonjour,rrnIl n'y a pas encore eu de demande, je posais juste la question. Mais donc si j'ai bien compris ce que vous avez écrit, si un refus est notifié, on ne peut plus redéposer une demande de nationalité? que ce soit par naturalisation, mariage ou autres?